

La Villemarqué a poétisé et moralisé la sienne par l'introduction de quelques strophes de son cru; mais le peu d'intérêt de la pièce dispense de s'y attarder davantage.

Bibliographie de L'ORPHELINE de LANNION.

- Manuscrits Lédan. Biblioth. municip. Morlaix, t. II, pp. 212-214.  
 E. Souvestre. *Les Derniers Bretons* (1836), t. II, pp. 250-252 : *Marianic*.  
 Collect. de Penguern. Biblioth. Nat., t. 89, ff. 153-155 : *Perinaïk ar Mignon*; t. 90, ff. 120-121 : *Perrinaïk Lanhuon*.  
*Gwerz Perrinan ar Mignon*. Feuille volante contenant 17 couplets, publiée à Lannion, Impr. J. Manger-Le Goffic (entre 1870 et 1880).  
 Cf. Ollivier. *Catalogue, etc.*, n° 712, p. 165.  
*Fureteur breton*, t. IV, p. 234.

§ XXVI. *La MORT de PONTCALEC.*

On a recueilli au moins trois versions populaires d'un chant où apparaît le nom du marquis de Pontcalec. Bien que nécessairement d'origine vannetaise, celle offerte par le *Barzaz-Breiz*, — qui diffère sensiblement par son esprit de certaines qui seront citées plus loin, est, sans explication ni indication de provenance, consignée dans le recueil en « dialecte de Cornouaille ». Elle s'y présente dans un état de pureté inaccoutumée, s'agissant d'une pièce qui serait passée d'un dialecte dans un autre.

Cette pièce est d'une remarquable unité, pleine de traits complètement étrangers à la poésie rustique. Sa première partie, en particulier, contient, avec des éloges de la noblesse dont on chercherait vainement les pendants parmi les productions authentiques du peuple breton, des diatribes contre la bourgeoisie, renouvelées de celles que l'on relève dans *Les Jeunes Hommes de Plouyé*, et dont on ne perçoit pas l'à-propos, puisque cette classe n'apparaît nullement responsable des événements qui font l'objet de la plainte. D'après celle-ci, le marquis de Pontcalec

« ... aimait les Bretons, mais non pas les bourgeois (...) qui sont du parti des Français; qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes. Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix, grand sujet de dépit pour les bourgeois qui cherchaient l'occasion de le faire décapiter. »

La suite de la pièce est consacrée à l'arrestation du marquis, dont la retraite avait été indiquée aux dragons chargés de la découvrir par un « gueux de la ville », et qui fut appréhendé au presbytère de Lignol; à la condamnation du rebelle à Nantes, et enfin à son éloge en chaire par le recteur de Berné, paroisse dont il était censé nourrir, vêtir et soutenir les pauvres :

« Il est mort, celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à en mourir. Il est mort à *vingt-deux ans*, comme meurent les martyrs et les saints. Toi qui l'as trahi, sois maudit, ah ! sois maudit ! »

Quoi d'étonnant qu'un tel chant, commenté de façon émouvante, ait contribué à faire de Pontcalec une sorte de jeune héros national, condamné à mort uniquement pour « avoir défendu les droits des Bretons et projeté de rendre l'indépendance au pays » ? (1).

On sait que ce personnage, impliqué dans la conspiration de Cellamare en 1718, fut jugé, dans des conditions d'ailleurs assez iniques, avec un certain nombre d'autres conjurés, et décapité de nuit, place du Bouffay, à Nantes, le 27 mars 1719 avec trois de ses amis : de Talhouet, Montlouis et du Couédie.

Ce qu'on sait moins en général, c'est que le héros de la pièce, âgé à sa mort de 40, *et non de 22 ans*, n'était point, en dépit de sa fin tragique, le patriote à l'état pur doublé d'un ange de bonté dont le chant du *Barzaz-Breiz* exalte la mémoire. Les « libertés » du peuple breton étaient son moindre souci lorsqu'il entra dans le complot dirigé contre le Régent au profit du roi d'Espagne; il ne s'agit pas avec lui d'une sorte de « maquisard » avant la lettre, capturé les armes à la main et plein de mépris pour les juges appelés à s'occuper de son cas; car, une fois arrêté sous un déguisement, pour s'attirer l'indulgence de la justice royale, au lieu de se réfugier dans un silence farouche, *il ne se priva pas de livrer aux enquêteurs des noms qui facilitèrent grandement leur tâche.* (2)

Ce qu'on sait moins, également, c'est que si la conjuration bretonne cause de sa condamnation visait d'abord à résister légalement aux entreprises du pouvoir central sur les privilèges de la Bretagne en matière d'impôts, l'adhésion d'une partie de la noblesse du pays lui vint surtout d'un mécontentement provoqué par des édits réprimant la contrebande du tabac.

Le mouvement fut avant tout une affaire de gentilshommes à laquelle la bourgeoisie et le peuple lui-même demeurèrent complètement étrangers. L'« Acte d'union », proposé pour la défense des libertés de la Bretagne, ne recueillit pas plus de cinq cents signatures dans l'aristocratie de la province; et parmi ceux qui y adhérèrent, quatre cents au moins ne prirent aucune part au mouvement. Parmi les autres, une quarantaine tout au plus se laissèrent entraîner dans une action subversive; mais, dit l'un de leurs contemporains, François de Jacquolot, « c'étaient pour la plupart des jeunes gens incapables de conduire un dessein à terme »; et, peut-on ajouter,

(1) Cf. *Breiz Atao*, 26 mars 1939.

(2) Sur ce point, voir *Lycée Armoricain*, t. 14 (1829), p. 26 : « Tant de fois on m'avait dit : Poncalais, dis tout, déclare tout ce que tu sçais; c'est le moyen de n'avoir point de mal; j'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils ne font pas ce qu'ils m'ont promis. » Voir aussi le texte intégral de son interrogatoire, publié par La Borderie dans la *Revue de Bretagne*, 1892, I, pp. 5-26, 81-100, 315-334.

si peu conscients parfois du rôle qu'ils y tenaient, que l'un d'eux, et non des moindres : Talhouet Le Moyne, jura ses grands dieux qu'il aurait « préféré briser son fusil plutôt que de s'en servir contre les troupes du roi »...

Pontcallee lui-même refusa d'abord de signer l'Acte et n'y adhéra qu'avec un certain retard. De toute façon, son rôle demeura secondaire dans ce qui s'ensuivit, par rapport à celui de Lambilly, la « tête froide » du complot, lequel sut passer à temps à l'étranger, laissant à ses camarades arrêtés le soin de s'en sortir comme ils le pourraient. Si bien que, consacrant à la « Conspiration de Pontcallee » trois chapitres d'une remarquable objectivité dans le sixième tome de l'*Histoire de Bretagne* de La Borderie, Barthélemy Poquet a écrit en tête du premier d'entre eux :

« C'est avec une certaine appréhension et même avec une certaine tristesse que nous abordons le récit de cet épisode étrange (...) car il nous faudra briser des illusions et détruire des légendes.

« ... la vérité a des droits imprescriptibles qui s'imposent à la probité de l'historien. C'est le devoir de la montrer telle qu'elle est. Hélas, elle est fort différente de la légende; le vrai Pontcallee ne fut point un héros ... »

(*Op. cit.*, p. 46.)

Clément-Chrysogone de Guer, marquis de Pontcallee, qui a laissé son nom à la conspiration, est considéré par ceux que n'anime aucun parti pris comme un hoberceau violent, querelleur, endetté, lancé dans la contrebande, détesté de ses voisins et haï de ses paysans. Voici les précisions que fournit à son sujet l'historien que nous venons de citer, d'après les sources d'information les moins discutables :

« Les châtelains du voisinage avaient une grande considération pour son nom mais peu d'estime pour sa personne (...). Si l'on cherche dans les documents de l'époque des témoignages d'estime et de sympathie qu'auraient pu donner à Pontcallee ses voisins, ses pairs ou ses inférieurs, on n'en trouve pas; en revanche on trouve en abondance, sans les chercher, les marques de la mésestime et de la défiance que les châtelains du pays professaient à son égard. Dur et violent avec les petits (...) son nom a laissé dans la région de mauvais souvenirs. Il maltraitait ses serviteurs et ses subordonnés; à la moindre infraction il les enfermait dans la prison du château, les mettait aux fers et les faisait jeûner de longs jours au pain et à l'eau. Quand M. de Montlouis voulut entraîner les paysans de Priziac à la défense des gentilshommes poursuivis, ceux-ci répondirent d'un commun accord « que pour lui ils feraient tout, mais que si c'était pour M. de Pontcallee, ils ne branleraient seulement pas, et qu'ils voudraient le voir pendre car c'était un tyran ». (Cf. *Histoire de Bretagne*, t. VI, p. 47.)

Il s'en faut donc de beaucoup que Pontcallee ait été le seigneur adoré de ses vassaux, dont les paroissiens de Berné déplorèrent l'arrestation, et qui faisait pleurer les populations sur son passage,

encadré par des dragons, émus eux-mêmes malgré la dureté de leur cœur.

Par ailleurs, rien de ce que l'on sait concernant cette arrestation et le procès des conjurés de 1718 ne correspond à ce que raconte la complainte du *Barzaz-Breiz* ni à ce que l'on trouve dans certains des commentaires qui l'accompagnent.

Ce n'est pas « un gueux de la ville » qui indiqua le refuge du marquis aux soldats chargés de l'appréhender, mais bien un de ses valets, un déserteur surnommé La Batterie. Si le recteur de Lignol tenta de sauver le fugitif en niant sa présence au presbytère, c'est qu'il était proche parent de l'un des principaux conjurés. Il y eut bien des « traîtres », et non un seul dans cette affaire, mais aucun d'eux n'était ni mendiant, ni « bourgeois du parti français ». Tous étaient gens de qualité : ainsi du recteur de Mouais, auquel ses dénonciations valurent une pension de 500 livres, de Guilloré de Kerland, de Hiré de Keranguen, de Jouan de Kerbérec, des frères de Leslay, du médecin irlandais O'Connor, de la Roche-Bernard ; ainsi surtout de Chemendy, sénéchal du Faouët, ami, confident et hôte de Pontcallec, dont la conduite en la circonstance fut écœurante de lâcheté.

Ni les actes, ni les témoignages d'époque n'autorisent à croire que le comportement du marquis devant la justice ou devant ses bourreaux fut le même que celui de Talmont devant le Tribunal révolutionnaire :

« J'ai fait mon devoir; faites votre métier... »

Et en dépit de la révoltante boucherie que fut l'exécution des quatre condamnés à mort, on ne peut se défendre d'observer avec Louis Le Guennec que « si les partisans d'une Bretagne indépendante ont cru devoir adopter pour Patron le malheureux Pontcallec », leur héros doit, dans l'autre monde, « s'en montré aussi surpris que charmé ». (1) Et, bien que les circonstances mêmes de cette exécution aient eu pour effet de rendre les suppliciés sympathiques à beaucoup de contemporains, il faut admettre avec Barthélemy Poquet que la conspiration qui en fut le motif n'était qu'une

« ... imprudente aventure, mélange d'illusions colossales et d'enfantillages périlleux, tentative mal combinée de quelques gentilshommes surexcités, qui n'eût jamais rien de spontané ni de populaire ». (Cf. *Hist. de Bretagne*, t. VI, p. 134.)

Et tout cela posé, on imagine mal que la mémoire du marquis ait pu inspirer la composition d'une pièce dans le genre de celle qui lui est consacrée dans le *Barzaz-Breiz*.

(1) Cf. *En Breiz-Izêl autrefois*, chap. intitulé : *Un complice léonard du Marquis de Pontcallec*, p. 153.

Pour se persuader du caractère artificiel de cette pièce, il n'est que de la comparer aux versions non retouchées, non interpolées, de provenance indiscutable, dans lesquelles figure le nom de Pontcallec, et qui n'offrent en commun avec elle que les circonstances de l'arrestation.

Celle publiée par Joseph Loth dans les *Annales de Bretagne* (t. VIII, pp. 480 et suiv.) avait un refrain s'accordant assez mal avec le côté tragique de la gwerz :

*Berger tombeau (pour « tout beau » ?)  
Tourne la meule oh gai  
Tourne la meule oh gai moulin,  
O tu vas bien !*

Si comme le remarque le collecteur, une certaine pitié y perce à l'endroit du marquis, on ne doit pas plus s'en étonner que de celle exprimée à l'endroit de La Fontenelle dans les gwerziou consacrées à ce pillard féroce, tant la mémoire du peuple est élémentaire à l'égard des suppliciés, quels qu'ils soient.

Anatole Le Braz en recueillit une autre à Port-Blanc, en 1895. Il s'agit avec celle-ci d'une pièce pleine d'incohérences, dans laquelle le marquis, arrivant sur le pavé de Rennes, souhaite « bonjour et joie » à la population et demande où est sa prison. Apprenant qu'on lui réserve une basse-fosse, il réclame un lit-clos et une jolie fille de la campagne pour agrémenter ses nuits. Sur quoi on lui en promet une qui le serrera bien au cou, et qui n'est autre qu'une « corde de chanvre ». (1)

Une troisième a été publiée par Yves Le Diberder dans la revue *Brittia* (avril 1913) après avoir été recueillie par lui à Pont-Scorff en 1910. Pontcallec y est d'abord accusé d'avoir tué son valet. S'étant déguisé en paysan pour échapper aux poursuites, il est arrêté sur les indications du mendiant que l'on retrouve dans toutes les versions, et obtient la faveur de passer dans son château pour troquer ses habits de manant contre des pourpoints dorés. Transféré à Vannes, le marquis est enfermé dans une « chambre blanche ». Sa femme (!) vient l'y réclamer en faisant trembler les pavés de la ville sous les roues de son carrosse; elle apprend alors que la tête de son époux a été tranchée et jetée aux enfants pour jouer aux boules. (1)

Que nous voilà donc loin, avec toutes ces pauvretés, de la complainte du *Barzaz-Breiz*, pleine de sentiments nationaux savamment rehaussés par les commentaires de la pièce!

Celle-ci a toutefois deux pendants dignes d'elle et qui, *si l'authenticité en était indiscutable*, attesteraient la réalité de semblables sentiments dans le peuple du pays de Vannes, et l'affection portée à Pontcallec par ses vassaux.

(1) Cf. *Revue celtique*, t. XVII, pp. 270-274.

(1) On reconnaîtra là un motif commun à plusieurs gwerziou traditionnelles, comme *Fontenelle* et *Rosmadec*.

Le premier a été publié en 1891 dans la *Revue Morbihannaise* par M. Le Digabel, qui le tenait de l'abbé J.M. Cadic, vicaire à Auray, (2) lequel avait « reconstitué » le chant « à l'aide de trois versions », la plus complète de celles-ci ayant été recueillie « dans les environs d'Auray ».

Son refrain est, pour les paroles, semblable à celui du *Barzaz*, bien que les airs des deux pièces diffèrent totalement de l'une à l'autre. Pontcallec est dépeint dans le chant morbihannais comme « le meilleur homme du monde », mis à mort non pour avoir commis un crime, mais « pour avoir défendu son pays avec les gentilshommes des environs ». Quand on l'emmena, ce ne furent, à en croire ce chant, que cris de douleur poussés par un peuple accouru de partout pour voir encore son seigneur ; et quand parvint au pays la nouvelle de sa mort, les gens s'exhortaient mutuellement à verser des pleurs de regret sur un maître si charitable, qu'aucun autre ne saurait remplacer...

Le second « pendant » de la version recueillie — on ne sait où, ni quand, ni de la bouche de qui — par La Villemarqué parut en novembre 1906 dans la revue *Dikunamb* sous les initiales J. H. Le collaborateur de la revue avait certainement eu sous les yeux, en plus du texte du *Barzaz-Breiz*, celui qui fut publié quinze ans auparavant par l'abbé J.-M. Cadic ; en outre il avait dû noter une version orale se rapprochant de celle entendue en 1910 à Pont-Scorff par Y. Le Diberder. Mais, trouvant sans doute que le vicaire d'Auray n'avait pas mis assez du sien dans sa propre « reconstitution », il accentua dans la sienne la note anti-française :

« (Le marquis) aimait les Bretons ; les Français je ne dis pas, car ils oppriment les Bretons.

(...)

« Entre Français et Bretons, il y aura toujours la tête du marquis.

« (Les gens de Berné) rentraient chez eux en disant : — Malédiction rouge aux Français !

Et comme le recteur de la paroisse leur demandait de pardonner aux Français, comme l'avait fait le marquis — lequel du haut du ciel aimerait ses compatriotes et les protégerait jusqu'à la fin du monde,

« Tous, malgré cela, continuaient à appeler des malédictions rouges sur les Français » !

---

(2) Il s'agit seulement, avec ce prêtre, d'un homonyme de l'abbé François Cadic, qui signait « Yan Kerhlen » dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, collecteur de nombreux contes, l'un des folkloristes les plus probes qu'ait produits la Bretagne, et qui jamais, à ma connaissance, n'a donné le moindre « coup de pouce » aux chants recueillis par lui dans les campagnes vannetaises.

Il est à peine besoin de préciser que ce sont là des couplets introduits dans le texte bien anodin de versions authentiques par des amateurs qui faisaient de l'histoire et traitaient le folklore à la façon d'un illustre devancier, en prêtant à des rhapsodes inconnus *et à des chanteurs non désignés* — et pour cause — des vers de leur propre composition (1).

Bibliographie de la MORT de PONTCALÉC.

- Joseph Loth. *Annales de Bretagne*, t. VIII, pp. 480 et suiv.  
 Anatole Le Braz. *Revue celtique*, t. XVII, pp. 270-274.  
 Le Digabel. *Revue Morbihannaise*, t. I (1892), pp. 335-352.  
 Y. Le Diberder. *Brittia*, 1913, pp. 331-332.  
 Lycée Armoricaïn, t. XIV (1829), pp. 23-47.  
 Barthélemy Poquet. *Histoire de Bretagne*, t. VI, pp. 46 à 158.  
 A. Rebillon. *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1947, pp. 405-407.  
 A. de La Borderie. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1858, I, pp. 341 et suiv.  
 Albert David, C.S.S.P., *Notre-Dame de Langonnet*, p. 171.  
 « Breiz Atao », mars 1939.  
 Louis Le Guennec. *En Breiz-Izel autrefois*, pp. 144-145.  
*Revue de Bretagne*, octobre 1892.

§ XXVII. IANNIK SKOLAN (pp. 341-349).

Cette ballade comporte dans le recueil deux parties : la première en dialecte vannetais, présentée comme se chantant dans la paroisse de Melrand, où l'événement qu'elle commémore se serait déroulé vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la seconde en dialecte « trégorois », mais présentée néanmoins, à l'Argument, comme provenant de quatre sources différentes. Il s'agirait en réalité, d'après l'indication de ces sources, non d'un fragment homogène, mais d'une sorte de mixture dont les éléments proviendraient de trois dialectes.

Les deux parties, artificiellement réunies sous un même titre, n'ont absolument rien de commun l'une avec l'autre, si ce n'est deux noms introduits à dessein dans la seconde, afin de justifier leur rapprochement dans l'ouvrage.

Le fragment vannetais, dont la langue pourrait prêter par son étrangeté à maintes observations (2), a pour sujet un meurtre commis par un tisserand nommé Jean Skolan et dont la victime fut sa

(1) Dans *La Chanson des Siècles bretons*, où la dernière pièce est reproduite intégralement, pp. 62-82, accompagnée de sa traduction française, Camille Lemerrier d'Ern admet qu'elle a été « quelque peu restaurée par son collecteur, qui, tout en respectant le fonds populaire, a pris soin d'y rétablir la vérité historique ».

(2) Elle a fait l'objet de quelques-unes de la part d'Ernault, dans *Etudes Vannetaises*, pp. 36-37, et dans la *Revue celtique*, t. IX, p. 379.